

Péage A10
(Vouillé)
5 min.

D611 Boulevard Jean Monnet (Rocade)

Golf de Niort

Z.A.
Les Herses

Phase 2

D106

ent. Bezombes
matériel BTP

VM matériaux

Z.I.
Saint-Florent

Centre ville
de Niort
5 min.

Péage A10
(Niort Sud)
5 min.

D650



Département :
DEUX SEVRES

Commune :
AIFFRES

Section : ZX
Feuille : 000 ZX 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 10/09/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

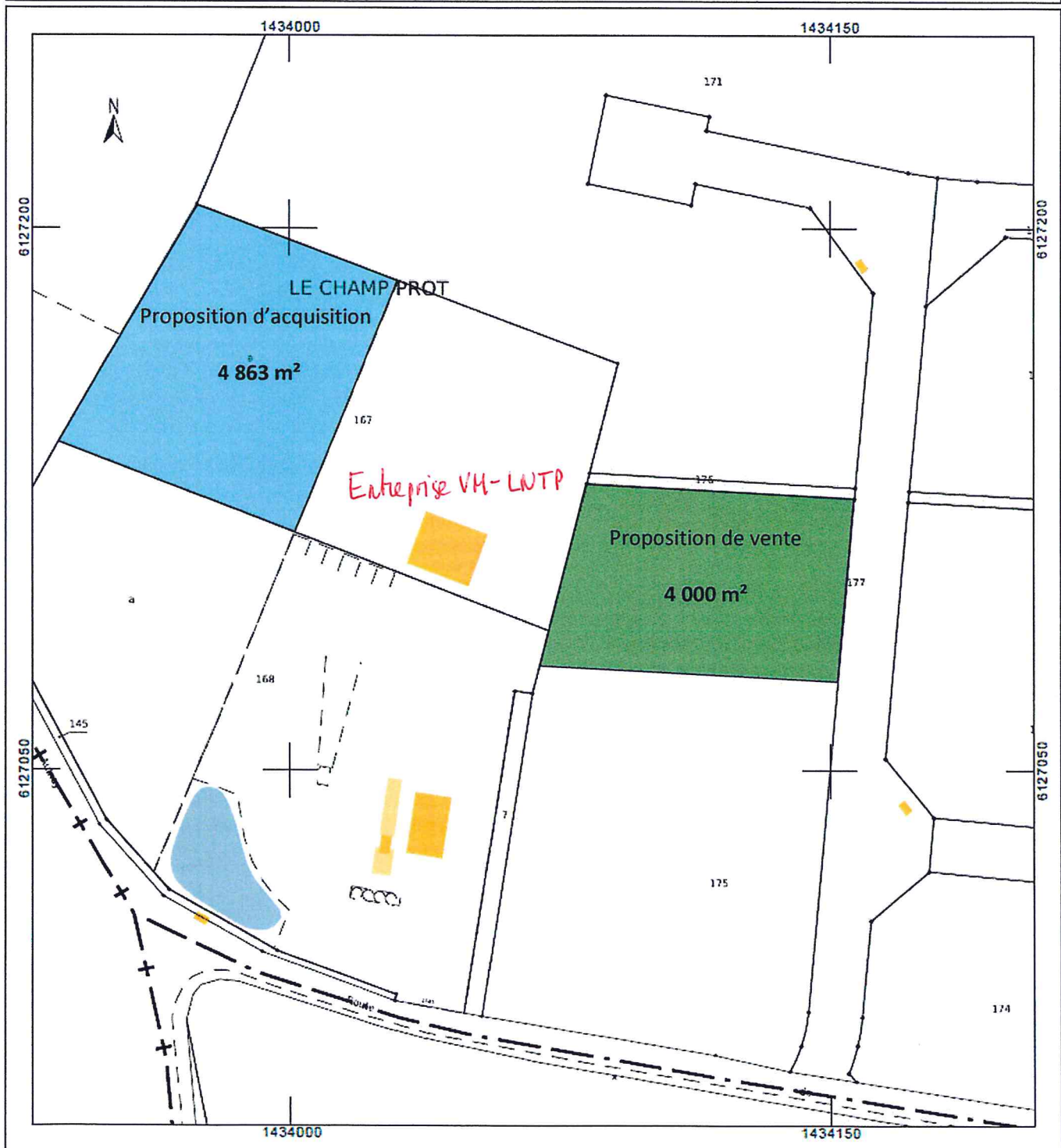
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF NIORT
171 Avenue de PARIS 79061
79061 NIORT CEDEX 9
tél. 05 49 09 98 65 -fax 05 49 09 90 72
cdif.niort@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 19149

79061 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

MAIL : ddfip79.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2014/003 V 483

Enquêteur : Patricia HUTCHINSON

Courriel : patricia.hutchinson@dgfip.finances.gouv.fr

1. **Service consultant** : DEUX-SEVRES AMENAGEMENT

2. **Date de la consultation** : 19 juin 2014

3. **Opération soumise au contrôle** : Estimation d'un terrain en vue de son acquisition.

4. **Propriétaire présumé** : SARL IMMOBILIERE AYTRÉ – route de la Roche sur Yon 85260 L'HEBERGEMENT

5. **Description sommaire de l'immeuble** :

Commune d'AIFFRES

Partie enclavée d'un terrain artisanal situé 1540 route de Saint Florent et cadastrée section ZX n° 167a pour 4 863 m² à prendre dans un total de 10 136 m².

6. **Urbanisme** : En zone UX au PLU.

7. **Origine de propriété** : Acquisition de l'ensemble du bien immobilier le 18 février 2014.

8. **Situation locative** : Estimé libre à la vente.

9. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE HT ACTUELLE** :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale de la partie de terrain est de l'ordre de 63 000 € HT.

10. **Observations** :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A NIORT, le 11 juillet 2014

Pour l'Administrateur Général
des Finances Publiques,
Le Contrôleur des Finances Publiques
Patricia HUTCHINSON